

T.3 Gouvernance du Plan climat communal



Contexte et enjeux

Le Plan climat communal est une planification à long terme qui définit les axes et les mesures à prendre de manière coordonnée sur le territoire communal pour atteindre, par rapport à 1990, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030. Finalement, il vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cet outil de planification pose le cadre des études à réaliser et des mesures à prendre.

Objectifs 2030

L'objectif de cet axe de mesures est d'assurer le suivi et la mise à jour du Plan climat communal pour pouvoir procéder aux ajustement / compléments nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction fixés pour 2030 et 2050.

Réduction des émissions de CO ₂ (t./an) par les acteurs de la commune			Adaptation face aux changements climatiques
Scope 1 :	Non	Scope 2 : Non	Scope 3 : Non
			Non

Mesure(s)

T.3.a Bilan CO₂ des particuliers

T.3.b Suivi du Plan climat communal

Coûts estimatifs

Planification : -

Réalisation : ~ CHF 25'000.-